

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	
Votants	
absents	
Procurations	

L'an Deux Mil vingt quatre Le 25 Mars à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. FALLEAU Geneviève. DELACOTE Aurélie. PERTUIS Martine.
ABSENTS : CHABASSIER David. DECLE Sébastien. CONTAMINE David. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS:
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Vente des parcelles AZ 325 (partiel)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AZ n° 325, sise à Saint-Agnan Bas, commune de Hautefort.

Il est envisagé la création d'un lotissement communal et avant que ce projet ne débute, il a été proposé aux riverains d'acquérir du terrain supplémentaire.

Cette parcelle ne présente pas pour la commune un intérêt public. Elle est numérotée et délimitée suivant le plan de bornage établi par Jean-Christophe ABADIE, géomètre Expert foncier d'Excideuil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la vente de la parcelle cadastrée section AZ n° 325 pour une contenance de 1517 m², sise à Saint-Agnan Bas, commune de Hautefort au tarif de 2 € le m².
- **PRÉCISE** que les frais seront à la charge des acheteurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.
- **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 26/03/2024
LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240325-2024-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024